

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	30 106 357		30 106 357	28 151 195		1 955 162	6.95
Chiffre d'affaires NET	30 106 357		30 106 357	28 151 195		1 955 162	6.95
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			15 000	9 000		6 000	66.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			516 863	323 748		193 115	59.65
Autres produits			3	1 596		1 593	99.83
Total des Produits d'exploitation (I)			30 638 222	28 485 539		2 152 683	7.56
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 914	4 003		19 912	497.48
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 946 873	5 429 442		517 432	9.53
Impôts, taxes et versements assimilés			716 460	657 355		59 105	8.99
Salaires et traitements			16 819 491	15 337 117		1 482 374	9.67
Charges sociales			3 730 790	3 611 576		119 214	3.30
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 743	47 294		7 449	15.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			437 330	244 850		192 480	78.61
Autres charges			798	1 971		1 173	59.51
Total des Charges d'exploitation (II)			27 682 572	25 325 603		2 356 969	9.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 955 650	3 159 935		204 285	6.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	17 219	6	17 213	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 809	8 054	756	9.38
Total V	26 029	8 060	17 969	222.94
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	26 029	8 060	17 969	222.94
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 981 679	3 167 995	186 317	5.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	783		783	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	783		783	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91	234	325	138.92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	868	1 085	217	19.96
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	959	851	108	12.71
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	176	851	675	79.33
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	660 899	631 616	29 283	4.64
Impôts sur les bénéfices (X)	594 138	728 528	134 390	18.45
Total des produits (I+III+V+VII)	30 665 034	28 493 598	2 171 436	7.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 938 568	26 686 598	2 251 970	8.44
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 726 466	1 807 000	80 534	4.46

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier 230 049 201 074

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	11 418	11 418					
	Fonds commercial (1)	297 000		297 000	297 000			
	Autres immobilisations incorporelles	25 535	20 800	4 735		4 735		
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	189 539	180 283	9 255	8 340	915	10.97	
	Autres immobilisations corporelles	414 282	213 344	200 938	116 677	84 261	72.22	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	311 818		311 818	298 200	13 618	4.57		
Prêts								
Autres immobilisations financières	49 147		49 147	25 829	23 318	90.28		
Total II	1 298 739	425 846	872 893	746 046	126 847	17.00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	5 599		5 599	5 599			
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	4 434 926		4 434 926	4 022 001	412 925	10.27	
	Autres créances	284 560		284 560	144 622	139 938	96.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	9 150 003		9 150 003	8 700 003	450 000	5.17		
Disponibilités	1 762 507		1 762 507	1 996 275	233 768	11.71		
Charges constatées d'avance (3)	30 056		30 056	74 966	44 911	59.91		
Total III	15 667 651		15 667 651	14 943 467	724 184	4.85		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 966 389	425 846	16 540 544	15 689 513	851 031	5.42		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 300 000	1 300 000		
	Réserves				
	Réserve légale	130 000	130 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 558 457	5 351 457	207 000	3.87
	Report à nouveau	24 777	24 777		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 726 466	1 807 000	80 534	4.46
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	8 739 700	8 613 234	126 466	1.47	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	456 481	386 003	70 479	18.26
	Provisions pour charges	110 000	110 000		
	Total III	566 481	496 003	70 479	14.21
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 627	2 563	936	36.54
	Emprunts et dettes financières diverses	334 526	143 515	191 010	133.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 061 762	997 370	64 392	6.46	
Dettes fiscales et sociales	5 252 944	4 965 368	287 576	5.79	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	55 037	18 315	36 722	200.51	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	528 467	453 145	75 323	16.62
	Total IV	7 234 362	6 580 276	654 086	9.94
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		16 540 544	15 689 513	851 031	5.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 234 362 6 580 276



2FC+NET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

2FC+NET

44 Rue Maurice de Broglie

Parc des Mardelles

93600 AULNEY-SOUS-BOIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 300 000 €uros

R.C.S. BOBIGNY 305 898 595

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

SOMMAIRE

1	Opinion	1
2	Fondement de l'opinion	1
2 1	Référentiel d'audit.....	1
2 2	Indépendance	1
3	Justification des appréciations	2
4	Vérifications spécifiques.....	3
5	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	3
6	Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2FC+NET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2 1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2 2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La société évalue les créances et, éventuellement, déprécie ces dernières selon les méthodes d'évaluation et de dépréciation données dans l'annexe des comptes annuels.

Nos travaux ont, entre autres, consisté à vérifier la pertinence et la correcte application de ces méthodes, ainsi que le cas échéant, la couverture des pertes de valeur et des risques de non-recouvrement par des dépréciations suffisantes.

- La société a réalisé des placements de trésorerie.

Nos travaux ont, entre autres, consisté à vérifier la correcte valorisation desdits placements de trésorerie.

- Pour une partie des prestations facturées, la société constate des produits constatés d'avance tel que décrit dans l'annexe des comptes annuels.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des produits constatés d'avance se rattachant à l'exercice suivant.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, sont mentionnées de manière incomplète dans le rapport de gestion.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

2FC+NET




*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

31 décembre 2022

- toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 13 avril 2023,

Le commissaire aux comptes

   Signature numérique de Guillaume BERARD
Date : 2023.04.13 19:53:18 +02'00'
Version d'Adobe Acrobat :
2023.001.20093

Guillaume BERARD
Commissaire aux comptes

2FC+NET

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 300 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : PARC DES MARDELLES
44, RUE MAURICE BROGLIE
93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY 305 898 595

RESOLUTION D'AFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU LUNDI 17 AVRIL 2023 A 10 H

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que l'exercice clos se solde par un **BENEFICE de 1 726 466 Euros** et décide d'affecter ce résultat, de la façon suivante :

- Au compte Autres réserves, une somme de : **1.726.466 Euros ;**

Du fait de cette affectation, le compte AUTRES RESERVES, créateur de 5 558 457 Euros, serait créateur 7 284 923 euros.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom, resembling a stylized 'F' or 'K'.